

4EPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-086

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr PETIT 16, Place du Général de Gaulle à Wormhout, afin d'effectuer son déménagement,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 16, Place du Général de Gaulle, et ce, **le samedi 25 mai 2024 de 7h à 18h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 15/05/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 15/05/2024  
Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué  
Florence DEHAUDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT